

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 8 Mars 1969 à 20 heures 15

Le huit mars mil neuf cent soixante neuf à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Benney, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : Judith et Gilbert Adjointe, Roy, Bouet, Bismant, Nice, Goudy, Chaugenet, Legrand, Giroufflet, Hot, Robert Maire.

Absents excusés : Dhont, Violette, Gilles.

Pouvoir : Rabier à Judith

Secrétaire : Chaugenet

Le procès-verbal de la réunion du 8 février est approuvé.

Monsieur Chaugenet demande au Maire qu'un article soit diffusé dans les journaux, sur la réglementation du stationnement dans la Commune (pas sur les trottoirs et unilatéralement alterné). Alors seulement des sanctions sévères seront prises à l'égard des contrevenants.
Approuvé à l'unanimité.

Messieurs Goudy, Bouet et Chaugenet demandent à ce que la Commission Scolaire soit réunie une première fois avec les Directeur et Directrices pour examiner les besoins et la manière dont sont distribuées les fournitures scolaires et procéder aussi au choix et aux appels de prix pour le mobilier scolaire en liaison avec la Commission des Finances.

Monsieur Goudy demande une augmentation dans les crédits d'habillement pour les employés communaux.

Le Conseil décide de doubler les crédits de l'année précédente à l'article 602.

Monsieur Girouflet demande que tous les problèmes d'électricité lui soient soumis, et dit qu'il va s'occuper des travaux à faire à la M.A.L.C.

Délibération 1-69-6

Après un exposé du Maire concernant le fonctionnement de tous les services sociaux, éducatifs et sportifs de la Commune (transports en car: maternelle, piscine; garderie du jeudi, des vacances; utilisation du gymnase et du stade; gymnastique scolaire, etc.) et les difficultés matérielles, d'organisation et de responsabilité,

Le Conseil adopte les conclusions du Maire et se prononce sur la création d'un emploi communal destiné à assurer la direction de ces services à partir du 1^{er} septembre 1969,

Après vote, le rapport et la création d'emploi sont adoptés à l'unanimité. Le crédit est inscrit pour le 1^{er} trimestre au Budget primitif, chapitre 61.

Sur la proposition de Messieurs Burnant, Floot, Begrand, Nice et Joudy, le Maire écrira aux riverains non raccordés à l'assainissement, pour les inviter à le faire.

A cet égard, Monsieur Joudy, donne communication au Maire des nouveaux textes réglementant les obligations en cas de glace ou de chutes de neige.

Le Maire précise à Monsieur Louet, que la visite des égouts est effectuée normalement par les employés communaux et qu'il y a des propositions d'entreprises aussi.

Le Conseil est d'avis de continuer à faire assurer le service par la voirie.

Sur une lettre du Cabinet Buscaglia et à la demande de plusieurs membres du Conseil, en ce qui concerne le sens interdit de l'Avenue du Bois Chapet, après avoir voté par appel nominal, il est décidé:

*Lu et approuvé après
avis favorable de l'Inspe-
cteur de la Jeunesse et des
Sports. Carheil. Extrait
le premier avril 1969
Pour le Préfet
Le Chef de Bureau
signé: Allouche*

- 1°) d'inviter le Maire à rapporter l'arrêté existant,
- 2°) d'inviter le Maire à mettre un STOP au débouché de cette voie sur la rue Jean Jaurès.

Sur une communication du Maire concernant l'état de l'Avenue de Villeroy, dont le 1^{er} tronçon gare-virage des Chatries sera refait entièrement après l'adjudication des travaux au mois d'août,

Le Conseil invite le Maire, après un vote favorable en ce sens, à interdire tout le long de cette voie, sur chaussée et sur trottoir, le stationnement.

Sur une lettre de Monsieur le Maire de Ballancourt s/ Essonne concernant une manifestation intercommunale entre nos deux communes, le 13 juillet 1969, il est décidé de confier l'organisation à une commission composée de : M. B. Firoufflet, Nicé et Bouet.

Le conseil approuve le rapport de la Commission des Fêtes du 20 Février 1969.

Délibération n° 2.69.10

Le conseil demande l'application de l'article 312, paragraphe 8, du Code des Marchés Publics après lecture de la lettre du 6 Mars de la S.D.A. concernant la 1^{ère} tranche d'A.E.P. du château d'eau pour l'équipement électro-mécanique à exécuter par la S.E.I.T. à Orléans, pour un montant de 31.750 Fts en gré à gré.

Rapport 1.69-7

Le Maire fait une communication sur le projet de pavillons Levitt, et donne lecture du rapport sur la réunion du 21/21/1969.

Délibération 2-69-11

Le conseil approuve l'acquisition d'une maison Mondial Pratic à construire à la Jeannette suivant devis du 11 décembre 1968 pour 38.292 Fts, demande au Maire de contracter un emprunt

pour ce faire.

Budget Primitif 1969

Le Conseil entend un exposé du Maire sur l'évolution de la Commune et ses répercussions financières.

Il ressort de cet exposé les indications suivantes :

Depuis 1965, évolution du nombre de centimes en regard de la population et du volume du budget primitif :

1965	46.940 centimes	2.164 Habitants	316 Elèves	517.876 Frs
1966	47.690 "	2.164 "	382 "	559.122 "
1967	48.002 "	3.546 "	443 "	750.103 "
1968	53.584 "	3.546 "	731 "	958.861 "

Parallèlement la charge des emprunts a progressé :

1965	133.482 Francs
1966	143.639 "
1967	209.166 "
1968	280.725 "
1969	452.811 "

La charge des investissements en cours actuellement est de l'ordre suivant :

Sports. gymnase	810.000 Francs
Voie. Assainissement	1.320.000
Ecole	2.700.000
Eclairage	110.000
Gendarmerie	725.000
Mairie	156.000
Pompier	78.000
Château d'eau	440.000

Le Conseil Municipal procède alors à l'examen des recettes et des dépenses du budget primitif 1969 et définit ses objectifs.

Il apparaît nécessaire de ramener au très strict indispensable les investissements nouveaux, et au contraire de s'attacher au fonctionnement parfait des services existants et nouvellement créés.

Il entend mettre l'accent sur le fonctionnement dans les années à venir. Dans cet esprit il détermine pour la Commission des Finances, par chapitre et article, le plafonnement des engagements à prévoir.

La séance est levée à 1^h 30

Compte - rendu de la Réunion du Conseil
Municipal du 22 Mars 1969 à 20 heures 45.

Le vingt deux mars mil neuf cent soixante
neuf, à vingt heures quarante - cinq, le Conseil
Municipal de la Commune de Mennecey, régulière-
ment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
séance ~~ordinaire~~ ordinaire, sous la Présidence de son Maire.
Étaient présents : M.M. Judith et adjoint, Violette,
Dhont, Roy, Lœuet, Cumant, Rice, Gudy, Legrand,
Leroufflet, Hout, Robert Maire.
Absents excusés : Gilbert, Gilles, Changenet.
Pouvoir : M. Rabier à M. Judith

Le procès - verbal de la Réunion du 8 Mars est
approuvé

Le Conseil demande l'intervention de l'Hygiène
pour les odeurs dans le collecteur du Bel. etir

Monsieur Gudy demande à ce que la réglementa-
tion des poubelles soit rappelée

Le Conseil remercie, sur la proposition de Monsieur
Violette, Monsieur Legrand, cultivateur à Bouvilliers
qui a offert à la Commune une sableuse pendant
pour la période de gel. Il associe Monsieur Jean
Deneux à ces remerciements.

Délibération n. 69-8 :

Vu le rapport de la 1ère commission, concluant
dans l'état des dépenses du projet scolaire de
la Jeannotte à une insuffisance de crédit de
818.280 francs, demande au Maire de rechercher